



Agence régionale  
de mise en valeur des  
Forêts privées de l'Abitibi

# RAPPORT ANNUEL

2022  
2023





**Agence régionale  
de mise en valeur des  
Forêts privées de l'Abitibi**

---

*Les espèces qui survivent ne sont pas les espèces les plus fortes, ni les plus intelligentes, mais celles qui s'adaptent le mieux aux changements.*

*- Charles Darwin*

---

## Table des matières

MOT DU PRÉSIDENT	
Administration et fonctionnement.....	2
Origine.....	2
Institution.....	2
Mission.....	2
Mandat.....	2
Orientations stratégiques.....	3
Nos partenaires.....	3
Les producteurs forestiers.....	3
L'industrie forestière.....	3
Le monde municipal.....	4
Le partenaire gouvernemental.....	4
Le conseil d'administration.....	4
Le comité technique.....	4
Les conseillers forestiers.....	5
Personnel de l'Agence.....	5
Rapport d'activités.....	5
Programmes d'aide.....	7
Méthodes de financement, Contributions des industriels et autres sources financières.....	8
Les travaux sylvicoles.....	12
Vérifications opérationnelles .....	16
 Liste des annexes	
Annexe 1 Suivi budgétaire 2022-2023 et planification 2023-2024	
Annexe 2 Territoire de l'Agence Abitibi	
Annexe 3 Les conseillers forestiers accrédités de l'Agence 2022-2023	

## MOT DU PRÉSIDENT

À vous productrices et producteurs, conseillères et conseillers forestiers,

Il me fait grand plaisir de vous remettre le rapport annuel pour l'année 2022-2023 de l'Agence Régionale de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi. Vous y trouverez un contenu qui fait foi des nombreux événements et activités qui ont eu cours durant cette année ; des suivis de projets déjà amorcés, des rencontres et des ententes fructueuses, notamment avec les instances régionales et provinciales.



Durant l'année 2022-2023, plusieurs ententes ont été reconduites dont le Programme de mise en valeur des forêts privées (PAMVFP) et le Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone (FEFEC), ce qui annonce la pérennité de l'Agence et la poursuite des travaux qu'elle mène pour les prochaines années. Dans le cadre du suivi de l'entente UPA-MAPAQ-MFFP des rencontres bilatérales ont eu lieu pour assurer l'application des clauses de l'entente selon les objectifs établis. La saison 2022-2023 a été marquée pour la deuxième année consécutive par une perte de plants de reboisement à la suite d'un gel tardif à la pépinière de Guyenne. La saison a été aussi marquée par un retard à l'émission de la grille des taux et de la grille de compensation ce qui a généré des délais dans le processus de facturation des travaux. L'Agence, en collaboration avec les conseillers forestiers et le ministère, a entrepris des démarches pour tenter de compenser ces pertes et d'autre part a déterminé les secteurs devant être reportés avec le moins d'impact.

Toutes ces actions menées durant l'année 2022-2023 ont permis de nous faire avancer dans le sens de la mission de l'Agence soit de « Supporter les propriétaires privés, dans la réalisation de travaux sylvicoles sur leur terrain forestier, dans le but de maximiser les diverses retombées environnementales, sociales et économiques liées à l'aménagement de la forêt privée en Abitibi ».

Nos perspectives pour la période 2023-2024 sont de poursuivre le travail auprès des conseillères et conseillers forestiers et des propriétaires de boisés, de mener des projets en collaboration avec divers partenaires pour maximiser les budgets, augmenter la mise en marché des bois et réaliser tout dossier en lien avec les orientations stratégiques de l'Agence.

Enfin, je remercie tous les partenaires de la forêt privée ainsi que le personnel de l'Agence pour leur dévouement à cette mission qui est de faire du domaine de la forêt privée un milieu dynamique, prospère et stimulant.

Je nous souhaite donc une très bonne saison 2023-2024!

Alain Shink, Président

## ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

### Origine

S'est tenu à Québec, en mai 1995, le Sommet sur la forêt privée où se sont réunis les principaux acteurs du milieu forestier : les propriétaires de boisés privés, les représentants de l'industrie de transformation des produits forestiers, les gens du monde municipal et du gouvernement du Québec. Étant préoccupés par l'aménagement durable de la forêt et, plus particulièrement par le développement économique des communautés rurales, tous ont reconnu l'appartenance de la forêt privée au patrimoine forestier québécois. Elle serait dorénavant définie dans la Loi sur les forêts. Ainsi, afin de développer son plein potentiel, une nouvelle approche s'imposait. Les partenaires ont alors unanimement convenu d'instaurer un nouveau régime de protection et de mise en valeur des forêts privées québécoises. Dix-sept (17) Agences régionales de mise en valeur des forêts privées ont donc été créées.

La Loi sur les forêts a été remplacée depuis par la Loi sur l'Aménagement durable du territoire forestier, mais les sections concernant les Agences ont peu changé.

### Institution

Tel que paru dans la Gazette officielle du Québec, 15 mars 1997, 129e année, no 11, le ministre d'État des Ressources naturelles de l'époque, M. Guy Chevrette, avisait qu'en date du 16 décembre 1996, conformément à l'article 124.4 de la Loi sur les forêts, l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi (ARMVFPA) était constituée.

### Mission

La mission de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi est de supporter les propriétaires de boisés privés dans la réalisation de travaux sylvicoles. Ceci, dans le but de maximiser les retombées environnementales, sociales et économiques liées à l'aménagement de la forêt privée en Abitibi.

### Mandat

L'Agence a pour MANDAT, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire, en particulier par :

- L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'un plan de protection et de mise en valeur (PPMV) ;
- Le soutien financier et technique à la protection et à la mise en valeur de la forêt privée par le biais de programmes d'aide.

À ces fins, elle favorise la concertation entre les personnes ou organismes concernés par ces activités.

## **Orientations stratégiques**

Afin de tendre vers sa mission, l'Agence s'est donné des orientations. Ces huit orientations lui permettront d'atteindre ses but et objectifs.

**Orientation #1** Intensifier l'aménagement forestier sur forêt privée en Abitibi.

**Orientation #2** Améliorer la planification des travaux sylvicoles.

**Orientation #3** Améliorer la livraison du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées.

**Orientation #4** Augmenter les budgets de l'Agence Abitibi, notamment pour soutenir l'aménagement forestier intensif.

**Orientation #5** Exercer un leadership dans le développement d'une foresterie environnementale responsable.

**Orientation #6** Développer des outils et des activités de communication.

**Orientation #7** Accentuer les partenariats et les représentations avec les intervenants régionaux et nationaux impliqués dans le développement de la forêt privée.

**Orientation #8** Maintenir une saine gestion administrative de l'Agence Abitibi afin de maximiser les retombées en forêt.

## **Nos partenaires**

L'évolution des travaux de l'Agence est le résultat d'un effort de concertation de quatre (4) groupes de partenaires qui œuvrent à l'atteinte d'objectifs de protection et de mise en valeur de la forêt privée de la région.

### **Les producteurs forestiers**

Ce groupe est celui des propriétaires de la forêt privée. Sans la participation active de ces producteurs forestiers, les objectifs d'aménagement sylvicole durable en forêt privée ne peuvent être poursuivis. On en dénombre près de 6 000 sur le territoire de l'Agence.

Les propriétaires forestiers sont représentés par le Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue (2 administrateurs) et le Groupement forestier (2 administrateurs).

### **L'industrie forestière**

L'industrie doit assurer un approvisionnement constant de ses usines en matière ligneuse. En se procurant des volumes de bois en provenance des forêts privées, les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois participent financièrement au programme.

Les quatre (4) plus importants industriels de la transformation du bois dans le sciage, le déroulage et les panneaux, et qui s'approvisionnent en forêt privée ont un siège au Conseil d'administration de l'Agence.

## Le monde municipal

Le monde municipal planifie et établit les lignes directrices de l'organisation physique du territoire tout en respectant une vision d'ensemble d'aménagement et de développement. Le monde municipal déploie des efforts pour la réglementation du milieu. Au sein du conseil d'administration de l'Agence siègent 4 représentants des 4 MRC de l'Abitibi (MRC d'Abitibi, MRC d'Abitibi-Ouest, MRC de Rouyn-Noranda et MRC de la Vallée-de-l'Or).

## Le partenaire gouvernemental

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) agit à titre de responsable de l'application de la Loi. Il participe financièrement au programme, établit la grille de taux pour les travaux sylvicoles et en définit les balises techniques. Le MFFP est représenté par 4 membres au sein du conseil d'administration de l'Agence.

## Le conseil d'Administration

Durant l'année 2022-2023, il y a eu cinq réunions du Conseil d'administration. Tous les partenaires de l'Agence y ont participé en déléguant au moins un représentant à chaque Conseil d'administration. L'Agence remercie tous les administrateurs pour leurs précieuses collaboration et contribution.

<b>Partenaires</b>			
<b>MFFP</b>	<b>Industriels Forestiers</b>	<b>Producteurs Forestiers</b>	<b>Municipal</b>
Nicolas Pouliot Pascal Simard Stéphanie Racicot Ian Gravel	Alain Shink Roch Plusquellec Valérie Moses Patrick Bourque Marc-André Laprise Anabelle Simard	Sylvain Thibodeau Anne-Marie Béland Stéphane Paul Gilles Audet	Pascal Rheault Léandre Gervais Benjamin Tremblay Marcel Roy Tanya Tremblay Fernand Major Nathalie-Ann Pelchat

## Le comité technique

Le rôle du comité technique est de soutenir directement le conseil d'administration en travaillant sur divers dossiers particuliers et en suggérant des recommandations.

### Membres du comité technique

<b>Membre représentant</b>	<b>Partenaire</b>
Ian Gravel et Nicolas Pouliot	MRNF
Sylvain Thibodeau	Producteurs forestiers
Stéphane Paul	Producteurs forestiers
Alain Shink	Industriels forestiers
Pascal Rheault	Municipal
Marjorie Paletta	Conseillers forestiers indépendants

## Conseillers forestiers

Les conseillers forestiers sont les agents livreurs du programme. Ils conseillent et exécutent les travaux pour réaliser les orientations du plan de protection et de mise en valeur (PPMV) de l'Agence. Les conseillers forestiers sont accrédités et peuvent ainsi intervenir sur l'ensemble du territoire de l'Agence (MRC/Ville). Les coordonnées complètes des conseillers forestiers se trouvent à l'annexe 3.

## Personnel de l'Agence

La saison 2022-2023 est la deuxième saison où le secrétariat de l'Agence est assuré par Le Groupe CAF. Le contrat de services a une durée de trois années (01 juin 2021 au 31 mai 2024) et il couvre la logistique, l'administration, le secrétariat général et des services techniques (vérification opérationnelle et recommandations au conseil d'administration).

## Rapports d'activités

### Convention de subvention 2021-MFFP

La saison 2022-2023 est la deuxième saison de la Convention de subvention 2021-MFFP qui couvre une période de 4 ans. Cette subvention a pour objet de supporter la réalisation d'activités devant répondre aux objectifs suivants :

- Augmenter la production et la mobilisation des bois en forêt privée;
- Assurer la protection des investissements déjà consentis par l'entretien des plantations réalisées;
- Accroître la contribution des forêts privées à la lutte contre les changements climatiques.

### Perte des plants de reboisement et mesures prises

Pour la deuxième saison consécutive et à la suite du gel tardif à la pépinière de Guyenne qui a affecté les productions de plants réduisant nos disponibilités pour la saison 2022-2023. Sous la coordination des responsables régionaux du MRNF un surplus de plants de reboisement a été reçu de la part d'autres régions et a permis d'atténuer la réduction.

### Stratégie régionale de mobilisation des propriétaires à la récolte de bois

La démarche préconisée par l'Agence Abitibi, pour la mobilisation des propriétaires à la mise en marché des bois présentée sous forme de schéma est le résultat d'un travail d'équipe, regroupant divers partenaires et parties prenantes à la mise en valeur des forêts privées (industriels, MFFP, représentants municipaux et Syndicat des producteurs de bois).

La démarche se divise en trois parties : le contexte, le diagnostic et le plan d'action. Le contexte illustre le succès des actions passées alors que nous avons eu une progression significative dans la mise en marché des bois de l'ordre de 30 000 mètres cubes par année, depuis 2012.

Dans la section Diagnostic, nous présentons, par ordre d'importance, les problématiques pouvant restreindre la mise en marché. Notons de façon particulière la pénurie de main-d'œuvre et l'épidémie de la tordeuse des bourgeons d'épinette (TBE).

La troisième partie de notre démarche propose des actions qui permettront de maintenir la progression que nous avons connu au cours des dernières années.

Deux éléments sont essentiels à la réussite du plan proposé : le maintien des budgets avec les ajustements nécessaires compte tenu entre autres de l'inflation et de la pénurie de main d'œuvre; et la stabilité des marchés.

### **Avenant PAMVFP (243 154 \$) pour compensation carburant et ajustement COVID**

Dans le cadre du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP) l'Agence Abitibi a obtenu un montant supplémentaire de 243 154 \$ pour compensation carburant et ajustement COVID. Cette nouvelle enveloppe constitue une aide ponctuelle pour la saison 2022-2023 et qui vient pour compenser l'augmentation des prix de carburant.

### **Avenant FE FEC**

L'Avenant No 1 FE FEC à l'Entente de Délégation de Gestion relativement au programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées pour les années financières 2022-2023 À 2024-2025 ajoute une aide supplémentaire maximale de 3 449 039 \$ pour l'année financière 2022-2023 pour la réalisation des activités dans le cadre de l'Entente FE FEC. L'Agence a signé l'avenant en demandant d'annexer une année supplémentaire au programme FE FEC 2024-2025 pour pouvoir atteindre cet objectif.

### **Avenant Ajustement carburant et mesures sanitaires**

L'Avenant No 2 à l'Entente de Délégation de Gestion relativement au programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées pour les années financières 2022-2023 À 2024-2025 ajoute une aide supplémentaire de 243 154 \$ au programme régulier pour l'année financière 2022-2023 pour la compensation de l'augmentation du prix du carburant et des mesures sanitaires. Ce montant est une aide ponctuelle qui constitue le prorata de l'Agence Abitibi d'un montant global de 3 000 000 \$ qui a été réparti entre les 17 agences de la province.

### **Enquête de coûts en forêts privées – BMMB**

Dans l'objectif d'obtenir un portrait des coûts associés à la réalisation des travaux sylvicoles admissibles au Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées et d'établir un portrait financier et des caractéristiques des entreprises œuvrant en forêt privée, une enquête de coût a été par le Bureau de Mise en Marché du Bois. Ce travail a été réalisé en coordination avec les conseillers forestiers et les Agences. Tous nos conseillers forestiers accrédités par l'Agence Abitibi ont fourni les données requises au BMMB dans les délais prévus. Les résultats de cette enquête seront déployés à partir de la saison 2024-2025.

## **Rencontre avec les étudiants en aménagement de la forêt du Centre de Formation professionnelle Harricana**

Le président de l'Agence M Alain Shink a fait une présentation du fonctionnement de l'Agence pour les étudiants en Aménagement Forestier du Centre de Formation Professionnelle Harricana le mardi 20 septembre 2022 de 9h00 à 10h00. Durant la rencontre M Alain Shink a présenté le programme de mise en valeur des forêts privées ainsi que des orientations stratégiques de l'Agence.

## **Entente AGENCE- MAPAQ concernant la prescription de travaux visant le reboisement sur terres privées en zone agricoles de l'Abitibi**

L'entente vise à encadrer le reboisement des friches en évitant d'exploiter les terrains avec un bon potentiel agricole. Durant la saison 2022-2023 les responsables de l'Agence et du MAPAQ se sont rencontrés pour discuter du fonctionnement de l'entente. Un sous-comité de suivi géomatique a été mis en place pour améliorer le processus de soumission de demandes de reboisement. Une rencontre bilan s'est tenue en novembre 2022 et a permis d'évaluer les retombées de l'entente.

## **Milieus humides et hydriques**

Le dossier a suivi son cours avec les MRC au cours de l'année. M Sylvain Thibodeau représente l'Agence dans les MRC d'Abitibi-Ouest et de la ville de Rouyn-Noranda. Mme Marjorie Paletta représente l'Agence dans les MRC d'Abitibi et de la Vallée-de-l'Or. L'Agence va continuer de participer aux rencontres des comités de travail sur le plan directeur sur les milieux humides et hydriques. C'est un dossier à suivre compte tenu des impacts possibles sur certaines de nos activités.

## **Compensation Carbone**

Certains programmes permettent aux industries de compenser leurs émissions de gaz à effet de serre via du reboisement. L'Agence Abitibi n'est pas impliquée dans les programmes de compensation carbone dans le cadre de ses différents mandats.

## **PROGRAMMES D'AIDE**

### **Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (Volet régulier)**

Le financement des activités de l'Agence de l'Abitibi, pour l'année 2022-2023, a reposé sur deux importantes sources directes de revenus, soit la participation du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) via le *Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées* et les contributions des titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois (voir tableau 1).

### **Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (Subvention-2021)**

Ce programme instaure pour la première fois un octroi 5 600 000 \$ pour une période de quatre ans, (2021-2024), dans l'objectif de mobiliser du bois, soit par des travaux commerciaux ou le financement de travaux de remise en production. Ce programme sert donc de levier pour atteindre nos cibles du PPMV en ce qui

concerne le reboisement et l'éclaircie commerciale. L'Agence a décidé d'utiliser 25% du budget chaque saison ce qui correspond à 1 400 000 \$ par saison.

### **Fonds du leadership pour une économie à faible émission de carbone (FEFEC)**

Ce programme qui a pour cible de reboiser plus de 2 300 hectares de friche et 5 millions d'arbres est évalué à près de 8 millions de dollars de budget total. La saison 2022-2023 est la quatrième et l'avant-dernière année du FEFEC et les montants investis en préparation de terrain et en reboisement sont de 1 582 204 \$. L'agence a pris des démarches pour demander une prolongation du programme pour assurer l'entretien des plantations réalisées.

## **MÉTHODES DE FINANCEMENT, CONTRIBUTIONS DES INDUSTRIELS ET AUTRES RESSOURCES FINANCIÈRES**

Le tableau 1 à la page suivante présente les différentes sources de financement de l'Agence Abitibi pour les années 2021-2022 et 2022-2023.

### **Méthodes de financement des travaux**

En plus de pouvoir être financé globalement, (composantes techniques et exécution) les travaux sylvicoles peuvent être financés sur le plan technique ou de l'exécution seulement. Ainsi, cette possibilité de financement d'une seule composante permet une complémentarité entre le PAMVFP et le programme de remboursement des taxes foncières (PRTF).

L'aide accordée par l'agence couvre en partie les taux techniques et d'exécution, soit :

- préparation de terrain : 80%
- reboisement : 80%
- entretien de plantation : 95%
- autres travaux non commerciaux : 80%
- travaux commerciaux : 90%

### **Contribution des producteurs forestiers**

La contribution des producteurs forestiers peut être réalisée sous forme de services rendus (travail sylvicole) et/ou en contribution financière. Cette contribution assure l'implication des producteurs dans la réalisation des projets et la protection des investissements.

### **Contribution de l'industrie**

En vertu de l'article 162 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier « Tout titulaire d'un permis d'exploitation d'usine de transformation du bois qui acquiert un volume de bois en provenance du territoire d'une agence doit verser à celle-ci une contribution. Cette contribution est gérée annuellement par l'Agence sur la base d'un taux par mètre cube de bois, fixé par le gouvernement par voie réglementaire, applicable sur le volume des achats de bois de forêts privées d'un titulaire au cours d'une année. »

En octobre 2011, le gouvernement modifiait à nouveau son règlement sur le taux par mètre cube de bois applicable au calcul de la contribution payable par le titulaire d'un permis d'exploitation d'usine de transformation du bois aux agences régionales de mise en valeur des forêts privées. Ainsi, le taux par mètre cube de bois passait de 1,35 \$ à 1,00 \$.

Durant la saison 2022-2023, 8 titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois ont acheté 276 291 m<sup>3</sup> de bois provenant des forêts privées de l'Abitibi pour une contribution financière totale à la mise en valeur des forêts privées de 276 291 \$ (voir figure 1).

### Autres revenus

D'autres revenus proviennent de revenus d'intérêts, de montants en lien avec les constats d'irrégularités, et de la vente de pancartes.

**Tableau 1 : Ressources financières de l'Agence Abitibi (Source : SIGGA)**

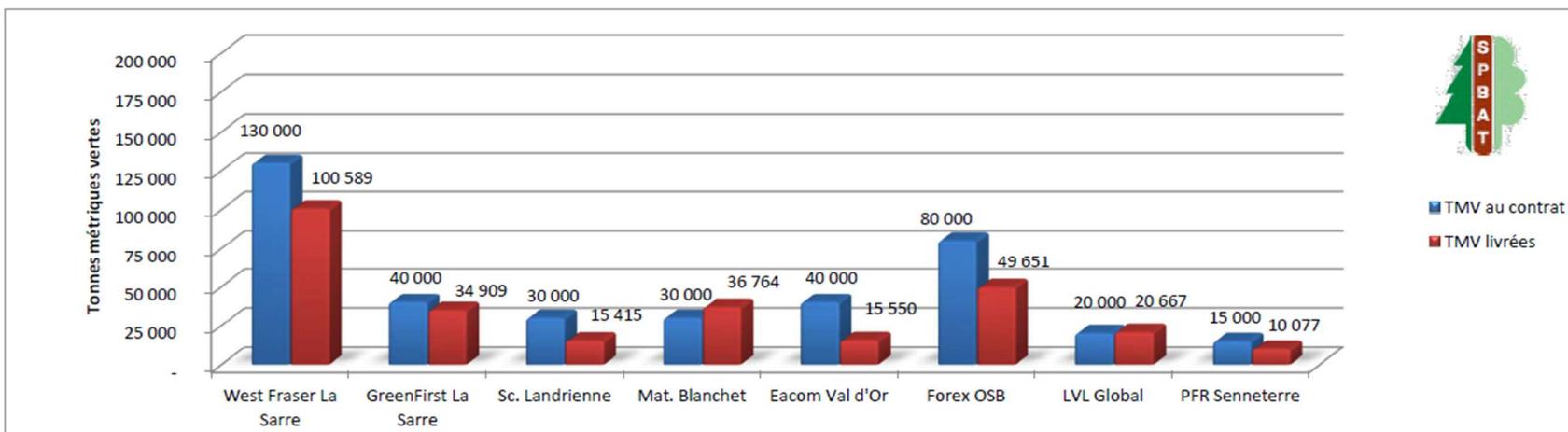
Sources de revenus	Montant	
	2021-2022	2022-2023
MFFP – Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)	1 501 700 \$	1 744 854 \$
MFFP – FE FEC (2 315 ha de friches en 2020 et 2021)	1 746 109 \$	1 626 663 \$
MFFP – Programme « Subvention 2021 »	1 262 238 \$	1 431 236 \$
Contributions des titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois	424 043 \$	276 291 \$
Autres revenus	-	-
<b>Ressources financières :</b>	<b>4 934 090 \$</b>	<b>5 079 044 \$</b>

**Bilan des livraisons 2022-2023**

ABITBI

Du 1er avril 2022 au 1er avril 2023

Mise à jour: 12 avril 2023



	TMV aux contrats	TMV livrés	Volumes aux contrats (m³)	Au 31 mars 2023	Prévisions au 31 mars
Feuille	230000	170907	179902	179 902 \$	242 105,26 \$
Résineux	155000	102638	129557	129 557 \$	172 222,22 \$
Total	385000	273545	309460	309 460 \$	414 327,49 \$

**Figure 1 : Bilan des volumes de bois achetés par les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois de l'année financière 2022-2023**

## Ressources additionnelles

### Contribution des partenaires

À ces ressources financières se sont ajoutées les ressources humaines dites additionnelles, elles ne sont pas comptabilisées dans les états financiers de l'Agence. Ces aides fournies par les différents partenaires de l'Agence, accomplissent des tâches indispensables à la bonne administration de l'Agence.

### Production de plants MFFP

Les coûts de production des plants qui sont assumés entièrement par Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) s'élèvent à 1 229 015 \$ en 2022-2023 pour la production de 1 890 792 plants.

### Syndicat des producteurs de bois de l'Abitibi-Témiscamingue (SPBAT)

Le syndicat des producteurs de bois de l'Abitibi-Témiscamingue met à la disposition de l'Agence une aide provenant de son personnel comme il est prévu par le règlement du gouvernement. Ainsi, le syndicat des producteurs de bois assure l'enregistrement des producteurs forestiers. Ensuite, il comptabilise, expressément pour l'Agence, les volumes de bois de la forêt privée achetés par les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois.

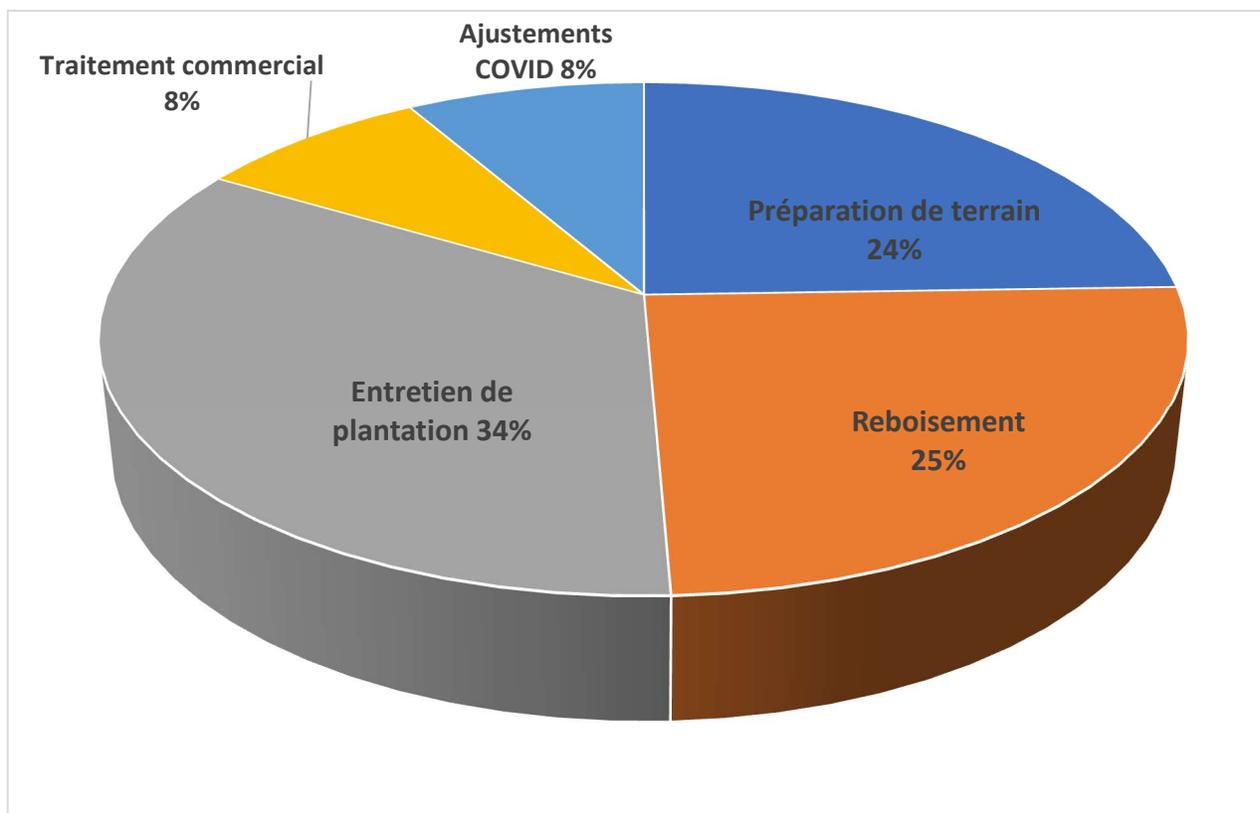
## Les travaux sylvicoles

Au cours de l'année financière 2022-2023, l'Agence Abitibi a versé une aide financière de 3 686 129 \$, ce qui représente une diminution de 168 917 \$, soit 4 % de moins que l'année précédente.

Par rapport à l'exercice précédent, la préparation de terrain a connu une baisse en termes de superficie et de budget. En effet, en 2022-2023 il y a eu 667,43 ha de terrain préparé comparé à 819,43 ha préparés en 2021-2022. Cette tendance à la baisse peut être expliquée entre autres par les recommandations de l'Agence de diminuer la préparation de terrain en réponse au manque majeur de plants de reboisement que nous avons connu en 2021-2022.

Même si le nombre de plants mis en terre a été 7% plus élevé en 2022-2023 (1 890 792 plants) comparé à 2021-2022 (1 761 235 plants), les budgets investis en 2022-2023 (911 760 \$) ont été moins élevés que les montants investis en 2021-2022 (956 028 \$).

L'augmentation la plus notable est dans la catégorie de travaux commerciaux (+18%). Cela s'explique par la mobilisation de l'Agence Abitibi pour l'atteinte des objectifs de mobilisation des producteurs à la mise en marché des bois (Voir figure 2).



**Figure 2 : Répartition de l'aide financière totale par types d'activités 2022-2023**  
(Source : SIGGA)

L'évolution par groupes d'activités a oscillé entre -18% et +18% pour la saison 2022-2023 par rapport à 2021-2022 (voir tableau 2). Le tableau 3 présente la répartition en pourcentage par groupes d'activités des montants versés pour la saison 2022-2023 par rapport à 2021-2022.

Le tableau 4 représente l'évolution en pourcentage par groupes d'activités des superficies et des plants de reboisement pour la saison 2022-2023 par rapport à 2021-2022. Il est à noter que pour la saison 2022-2023 il y a eu une grille d'indexation carburant qui a été annexée à grille des taux des travaux, cette grille a été publiée le 22 décembre 2022 et a nécessité un deuxième processus de facturation pour les conseillers et pour l'Agence.

**Tableau 2 : Comparaison des montants versés en aide financière par groupes d'activités 2021-2022 et 2022-2023 (Source : SIGGA)**

Groupe d'activités	Montants versés		Évolution
	2021-2022	2022-2023	
<b>500</b> Préparation de terrain	1 093 198 \$	899 701 \$	-18 %
<b>600</b> Reboisement	956 028 \$	911 760 \$	-5 %
<b>700</b> Entretien de plantation	1 381 241 \$	1 266 666 \$	-9 %
<b>900</b> Traitement commercial	254 024 \$	300 833 \$	+18 %
Ajustements carburant et COVID	170 554 \$	307 169 \$	+80 %
<b>TOTAL :</b>	<b>3 855 046 \$</b>	<b>3 686 129 \$</b>	<b>-4%</b>

**Tableau 3 : Comparaison des montants versés en aide financière par groupes d'activités 2021-2022 et 2022-2023 (Source : SIGGA)**

Groupe d'activités	Montants versés	
	2021-2022	2022-2023
<b>500</b> Préparation de terrain	28%	24%
<b>600</b> Reboisement	25%	25%
<b>700</b> Entretien de plantation	36%	34%
<b>900</b> Traitement commercial	7%	8%
Ajustements carburant et COVID	4%	8%
<b>TOTAL :</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

**Tableau 4 : Comparaison des travaux réalisés par groupes d'activités entre 2021-2022 et 2022-2023 (Source : SIGGA).**

Groupe d'activités	2020-2021	Travaux exécutés		Évolution
		2021-2022	2022-2023	
<b>500</b> Préparation de terrain	994,59 ha	819,43 ha	667,43 ha	-19%
<b>600</b> Reboisement	2 306 360 plants	1 761 235 plants	1 890 792 plants	+7%
<b>700</b> Entretien de plantation	652,04 ha	760,52 ha	675,20 ha	-11%
<b>900</b> Traitement commercial	565,95 ha	419,73 ha	638,03 ha	+52%

Le tableau 5 présente les travaux sylvicoles réalisés dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées pour la saison 2022-2023.

**Tableau 5 : Travaux sylvicoles réalisés dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées – Programme régulier 2022-2023 (Source : SIGGA)**

Groupe d'activités	Travaux réalisés			Nombre de traitements
	(unités)	(montants versés)		
500 Préparation de terrain	79,45 ha	83 452 \$	12%	11
600 Reboisement	159 683 plants	73 961 \$	11%	23
700 Entretien de plantation	213,46 ha	408 165 \$	61%	46
900 Traitement commercial	130,21 ha	40 224 \$	6%	10
Ajustements carburants et COVID		66 887 \$	10%	
<b>TOTAL :</b>		<b>672 689 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>90</b>

Le tableau 6 présente les travaux sylvicoles et le nombre de traitements réalisés dans le cadre du Programme FE FEC 2022-2023. Les travaux sylvicoles réalisés dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées « Subvention-2021 » pour la saison 2022-2023 sont présentés dans le tableau 7.

**Tableau 6 : Travaux sylvicoles réalisés dans le cadre du Programme FE FEC 2022-2023 (Source : SIGGA)**

Groupe d'activités	Travaux réalisés			Nombre de traitements
	(unités)	(montants versés)		
500 Préparation de terrain	492,59 ha	715 329 \$	45 %	64
600 Reboisement	1 353 893 plants	652 721 \$	41 %	134
700 Entretien de plantation	86,69 ha	88 321 \$	6 %	23
Ajustements carburants et COVID		125 833 \$	8 %	
<b>TOTAL :</b>		<b>1 582 204 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>221</b>

**Tableau 7 : Travaux sylvicoles réalisés dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées – « Subvention-2021 » 2022-2023 (Source : SIGGA)**

Groupe d'activités	Travaux réalisés			Nombre de traitements
	(unités)	(montants versés)		
500 Préparation de terrain	95,60 ha	100 920 \$	7%	17
600 Reboisement	377 216 plants	185 078 \$	13%	45
700 Entretien de plantation	375,05 ha	770 179 \$	54%	58
900 Traitement commercial	507,82 ha	260 609 \$	18%	49
Ajustements carburants et COVID	-	114 450 \$	8%	-
<b>TOTAL :</b>		<b>1 431 236 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>169</b>

### Les travaux sylvicoles par MRC/Ville

Les montants provenant des programmes répartis par MRC/Ville du territoire de l'Agence sont présentés au tableau 8. Il est à noter que le territoire Nord-du-Québec, les localités de Val-Canton, Val-Paradis et de Villebois sont inclus dans la MRC d'Abitibi-Ouest. Il est à noter que la répartition entre les MRC est semblable d'une année à l'autre.

**Tableau 8 : Montants versés en aide financière par territoire de MRC/Ville, 2022-2023 (Source : SIGGA)**

Groupe d'activités	MRC d'Abitibi-Ouest et VVB	Ville de Rouyn-Noranda	MRC Abitibi	MRC de la Vallée-de-l'Or	TOTAL
<b>500</b> Préparation de terrain	514 975 \$	106 210 \$	262 501 \$	16 015 \$	899 701 \$
<b>600</b> Reboisement	518 947 \$	118 247 \$	234 115 \$	40 450 \$	911 760 \$
<b>700</b> Entretien de plantation	771 458 \$	154 562 \$	293 039 \$	47 607 \$	1 266 666 \$
<b>900</b> Traitement commercial	187 939 \$	32 558 \$	29 303 \$	51 032 \$	300 833 \$
Ajustements carburant et COVID	182 174 \$	36 650 \$	74 458 \$	13 888 \$	307 169 \$
<b>TOTAL 2022-2023</b>	<b>2 175 493 \$</b>	<b>448 227 \$</b>	<b>893 417 \$</b>	<b>168 992 \$</b>	<b>3 686 129 \$</b>
<b>TOTAL 2021-2022</b>	<b>1 818 527 \$</b>	<b>672 825 \$</b>	<b>1 012 675 \$</b>	<b>351 020 \$</b>	<b>3 855 046 \$</b>
<b>Évolution en pourcentage</b>	<b>+20%</b>	<b>-33%</b>	<b>-12%</b>	<b>-52%</b>	<b>-4%</b>

### Aide financière par les Conseillers indépendants et par le Groupements forestier

Le tableau 9 présente une comparaison des travaux réalisés par les conseillers indépendants par rapport aux Groupement forestier. Pour la saison 2022-2023, le groupement forestier a réalisé 277 traitements comparativement à 202 traitements pour les conseillers forestiers indépendants.

**Tableau 9 : Travaux d'aménagement réalisés par les Conseillers indépendants et par les Groupements forestiers en 2022-2023 (Source : SIGGA)**

Groupes d'activités	Conseillers indépendants			Groupement forestier		
	(unités)	(montants)	Nombre de traitements	(unités)	(montants)	Nombre de traitements
<b>500</b> Préparation de terrain	330,95 ha	439 738 \$	42	336,48 ha	459 963 \$	50
<b>600</b> Reboisement	805 896 pl.	396 875 \$	87	1 084 896 pl.	514 885 \$	115
<b>700</b> Entretien de plantation	258,80 ha	504 556 \$	57	416,40 ha	762 110 \$	71
<b>900</b> Traitement commercial	254,41 ha	80 540 \$	16	383,62 ha	220 293 \$	41
Ajustements COVID		127 755 \$			179 414 \$	
<b>TOTAL :</b>		<b>1 549 464 \$</b>	<b>202</b>		<b>2 136 665 \$</b>	<b>277</b>

## Clientèle desservie

Les huit conseillers forestiers accrédités ont, pour l'exercice 2022-2023, desservi 292 producteurs forestiers, soit une diminution de 28 producteurs forestiers comparativement à l'exercice précédent. L'investissement moyen par producteur forestier en 2022-2023 s'élève à 12 624 \$, soit 4,8% de plus que l'année 2021-2022 qui était de 12 047 \$. Les montants des investissements moyens par conseiller et par producteur sont présentés au tableau 10.

**Tableau 10 : Nombre de producteurs forestiers desservis en 2022-2023 (Source : SIGGA)**

Conseillers forestiers	Budget total	Nombre de producteurs	Investissement moyen par producteur
04 - Coopérative de travail de Guyenne – (MRC Abitibi-Ouest)	45 350 \$	3	15 117 \$
06 - Consultants forestiers SG	224 457 \$	18	12 470 \$
07 - Roulec	244 208 \$	11	22 201 \$
12 - Sylviculture La Vérendrye – (MRC Abitibi)	418 755 \$	48	8 724 \$
14 - Coopérative de travail de Guyenne – (MRC Abitibi)	447 701 \$	21	21 319 \$
22 - Sylviculture La Vérendrye – (MRC Vallée-de-l'Or)	45 306 \$	11	4 119 \$
24 - Coopérative de travail de Guyenne – (MRC Vallée-de-l'Or)	123 686 \$	11	11 244 \$
31 - Groupement forestier coopératif Abitibi	2 136 665 \$	169	12 643 \$
<b>Total</b>	<b>3 686 129 \$</b>	<b>292</b>	<b>12 624 \$</b>

## Vérifications opérationnelles 2022-2023

Les tableaux 11 et 12 représentent la vérification opérationnelle réalisée en 2022-2023 par conseiller, par groupe de travaux et par MRC.

Au total il y a eu 41 projets vérifiés, soit un taux de vérification de 9,8%. La qualité des travaux est au rendez-vous.

**Tableau 11 : Portrait de la vérification opérationnelle pour la saison 2022-2023 par conseiller et par groupe de travaux**

Conseiller	Groupe de travaux				
	Préparation de terrain	Plantation	Entretien	Travaux commerciaux	Total par conseiller
Sylviculture La Vérendrye	1	3	2	2	8
Coopérative de Travail de Guyenne	2	2	1	3	8
Roulec	1	2	1	2	6
Consultants forestiers Sébastien Giguère	1	0	1	3	5
Groupement Forestier Coopératif Abitibi	7	4	2	1	14
<b>Total par groupe</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>7</b>	<b>11</b>	<b>41</b>

**Tableau 12 : Portrait de la vérification opérationnelle pour la saison 2022-2023 par MRC et par groupe de travaux**

MRC	Groupe de travaux				
	Préparation de terrain	Plantation	Entretien	Travaux commerciaux	Total par conseiller
Abitibi-Ouest et VVB	7	4	2	1	14
Ville de Rouyn-Noranda	2	2	2	5	11
Abitibi	2	5	3	2	12
Vallée-de-l'Or	1	0	0	3	4
<b>Total par groupe</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>7</b>	<b>11</b>	<b>41</b>

## Annexe 1 – Suivi budgétaire 2022-2023 et planification 2023-2024

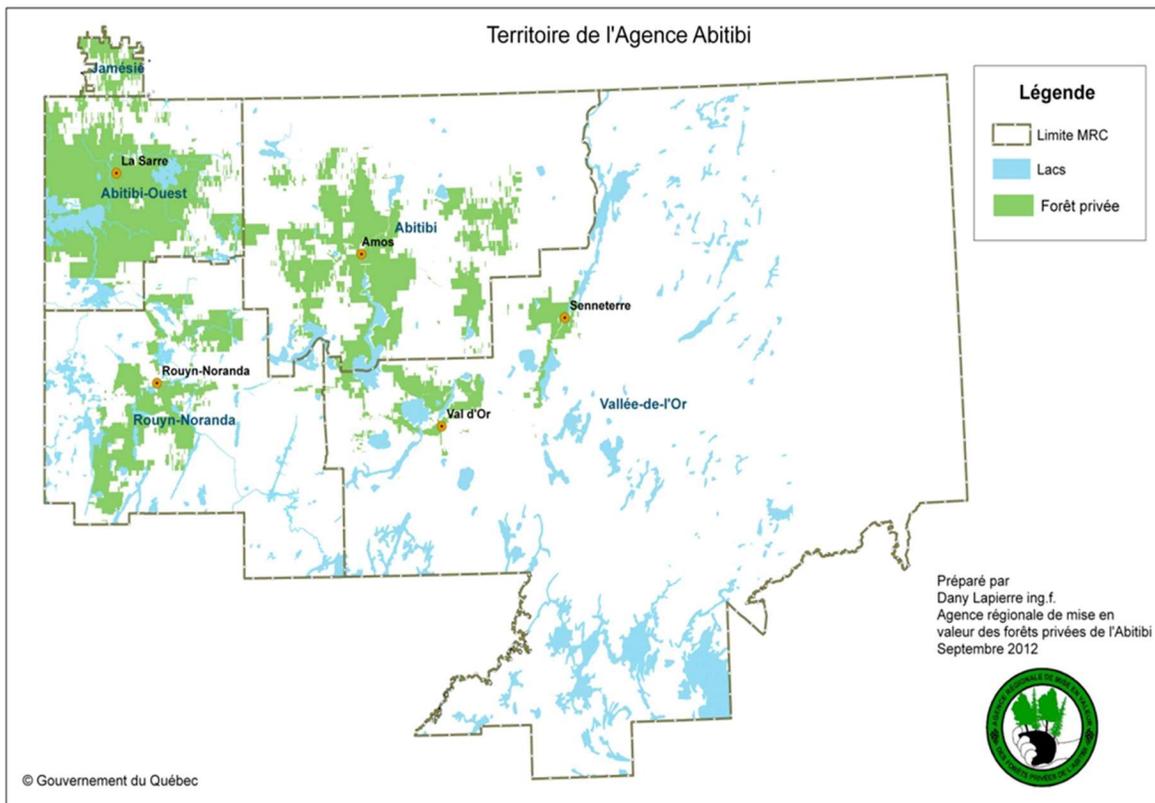


Agence régionale  
de mise en valeur des  
Forêts privées de l'Abitibi

	2022-2023			2023-2024
	Budget	Au 31/03/2023	Prévu au 31/03/2023	Budget
Fonds de roulement	1 361 530 \$	- \$	1 445 017 \$	- \$
Encaisse	- \$	1 759 736 \$	1 759 736 \$	- \$
Versement reçu PAMVFP		1 744 854 \$	1 744 854 \$	1 501 700 \$
Versement reçu FE FEC		1 626 662 \$	1 626 662 \$	3 179 080 \$
Placement-EPQ (31 mars 2023)	- \$	290 873 \$	290 873 \$	- \$
Placements-Subvention 2021 (31 mars 2023)	- \$	4 431 360 \$	4 431 360 \$	- \$
<b>Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées</b>				
MFFP- PAMVFP	1 501 700 \$	585 000 \$	585 000 \$	1 501 700 \$
MFFP- "Subvention 2021" (5,6M\$/4ans)	1 447 384 \$	1 431 236 \$	1 431 236 \$	1 400 000 \$
MFFP- FE FEC	1 894 468 \$	1 626 663 \$	1 626 663 \$	3 179 080 \$
MFFP- Avenant démarche mobilisation		- \$	- \$	- \$
MFFP- Programme TBE	- \$	- \$	- \$	- \$
Contribution de l'industrie	300 000 \$	276 291 \$	276 291 \$	300 000 \$
Constat irrégularité	- \$	- \$	- \$	- \$
Recipients manquants	- \$	3 450 \$	3 450 \$	- \$
Revenus d'Intérêts "subvention 2021"	36 000 \$	152 324 \$	152 324 \$	150 000 \$
Revenus d'Intérêts	5 000 \$	10 218 \$	10 218 \$	10 000 \$
<b>Autres revenus :</b>				
MFFP- Budgets supplémentaires (FAQ)	- \$	- \$	- \$	- \$
FARR-MAMROT	- \$	- \$	- \$	- \$
NATURE LAB-Crédit Carbone	- \$	- \$	- \$	- \$
Vente de pancartes	500 \$	- \$	- \$	300 \$
<b>Total des revenus :</b>	<b>5 184 552 \$</b>	<b>4 085 180 \$</b>	<b>4 085 180 \$</b>	<b>6 541 080 \$</b>
<b>Aide financière</b>				
Travaux de mise en valeur du PAMVFP	1 309 081 \$	672 689 \$	672 689 \$	1 300 000 \$
Subvention 2021	1 447 384 \$	1 431 236 \$	1 431 236 \$	1 400 000 \$
FE FEC	1 894 468 \$	1 582 204 \$	1 582 204 \$	3 027 696 \$
Transport de plants	- \$	62 635 \$	62 635 \$	95 000 \$
Hébergement reboiseurs	- \$	16 317 \$	16 317 \$	25 000 \$
Compensation de refacturation	- \$	6 782 \$	6 782 \$	- \$
Recipients manquants	- \$	3 450 \$	3 450 \$	- \$
Suivi de plantation	- \$	21 363 \$	21 363 \$	26 000 \$
<b>Sous-total d'aménagement</b>	<b>4 650 933 \$</b>	<b>3 796 675 \$</b>	<b>3 796 675 \$</b>	<b>5 727 696 \$</b>
<b>Fonctionnement de l'Agence</b>				
Secrétariat et dépenses de bureau	- \$	1 414 \$	1 414 \$	1 500 \$
Vérification opérationnelle	10 000 \$	3 900 \$	3 900 \$	10 000 \$
Service professionnel-Secrétariat de l'Agence	132 000 \$	149 029 \$	149 029 \$	132 000 \$
Service professionnel-Mandat ad hoc	- \$	4 643 \$	4 643 \$	
Assurances	2 750 \$	2 750 \$	2 750 \$	2 950 \$
Frais de réunion	6 000 \$	3 470 \$	3 470 \$	6 000 \$
Cotisations et abonnements	500 \$	149 \$	149 \$	500 \$
Formation	1 000 \$	- \$	- \$	1 000 \$
Frais de déplacement	5 000 \$	678 \$	678 \$	2 500 \$
Honoraires professionnels	4 085 \$	4 407 \$	4 407 \$	4 800 \$
Publicité et information	23 500 \$	4 347 \$	4 347 \$	10 500 \$
Système informatique	5 000 \$	3 226 \$	3 226 \$	5 000 \$
Mérite forestier (été 2020)	1 500 \$	- \$	- \$	1 500 \$
Colloque	4 000 \$	- \$	- \$	5 000 \$
Frais Banque	300 \$	114 \$	114 \$	300 \$
<b>Sous-total de fonctionnement</b>	<b>195 635 \$</b>	<b>178 126 \$</b>	<b>178 126 \$</b>	<b>183 550 \$</b>
<b>Total des dépenses :</b>	<b>4 846 568 \$</b>	<b>3 974 801 \$</b>	<b>3 974 801 \$</b>	<b>5 911 246 \$</b>
<b>SURPLUS / DÉFICIT d'opération</b>	<b>337 984 \$</b>	<b>110 379 \$</b>	<b>110 379 \$</b>	<b>629 834 \$</b>
<b>SURPLUS / DÉFICIT GLOBAL</b>	<b>1 699 514 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>1 445 017 \$</b>	<b>629 834 \$</b>
Encaisse	160K\$			
Placements (EPQ) (Régulier échéance 31 mai)	932K\$			
Placements (subvention 2021)	4,2M\$			
Frais d'administration ( 7% PPMV)	4,48%			

Annexe 2 – Territoire de l'Agence Abitibi

Territoires	Nombre de Villes, Municipalités ou localités	Nombre de territoires non organisés	Nombre de communautés autochtones	Superficie occupée par l'Agence (ha)	Superficie totale de la MRC (ha)	Superficie de l'Agence/ superficie MRC (%)
Ville de Rouyn-Noranda	1	0	0	93 329,6	648 000	14%
MRC d'Abitibi-Ouest	21	2	0	184 242,6	341 500	54%
MRC Abitibi	17	2	1	170 729,8	794 800	21%
MRC de la Vallée-de-l'Or	6	4	2	54 852	2 763 210	2%
Municipalité de la Baie James	2	0	0	16 432,7	128 500	13%



## Annexe 3 – Les conseillers forestiers accrédités de l'Agence 2022-2023



**Agence régionale  
de mise en valeur des  
Forêts privées de l'Abitibi**

## Conseillers forestiers accrédités 2022-2023

Conseiller forestier	Responsable(s)	Coordonnées
Consultants forestiers SG 97, 8 <sup>ème</sup> Rue Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2A5	M. Sébastien Giguère, ing. f.	Tel : (819) 279-1088 Fax : (819) 764-5392 <a href="mailto:consultantsforestiersSG@gmail.com">consultantsforestiersSG@gmail.com</a>
Roulec 33, rue Principale Case postale 89 Nedelec (Québec) J0Z 2Z0	Mme Annie Trudel, d.g.	Tel : (819) 784-2070 Fax : (819) 784-2126 <a href="mailto:foresterie@roulec.ca">foresterie@roulec.ca</a>
Groupement forestier coopératif Abitibi 225, Route 393 sud La Sarre (Québec) J9Z 2x2	M. Sylvain Thibodeau, d.g. M. Dany Lapierre, ing.f.	Tel : (819) 339-2083 Fax : (819) 339-3121 <a href="mailto:dlapierre@qfcabitibi.ca">dlapierre@qfcabitibi.ca</a>
Coopérative de travail de Guyenne 1253, Rang 5 Guyenne (Québec) J0Y 1L0	M. Yvan Anctil, ing. f. Mme Suzanne Boulé, tech. f.	Tel : (819) 732-0100 Fax : (819) 732-0904 <a href="mailto:suzanne.boule@cooptravailguyenne.qc.ca">suzanne.boule@cooptravailguyenne.qc.ca</a>
Sylviculture La Vérendrye Inc. 162, rue de l'Énergie, C.P. 819 Amos (Québec) J9T 3X4	Mme France Macdonald, ing. f. Mme Marjorie Paletta, tech.f.	Tel : (819) 727-9127 Fax : (819) 727-9565 <a href="mailto:mpaletta@sylviculture.ca">mpaletta@sylviculture.ca</a>

### Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'ABITIBI

Mourad Saddem, Ph.D.  
700, avenue Dallaire, suite 170  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4V9  
Tél. : (819) 762-6009 poste 223  
Cell. : (819) 277-5263  
[agence.abitibi@arfpa.ca](mailto:agence.abitibi@arfpa.ca)

Site internet : [www.arfpa.ca](http://www.arfpa.ca)



**Agence régionale de mise en valeur  
des forêts privées de l'Abitibi**  
700, avenue Dallaire, suite 170  
Rouyn-Noranda, Québec, J9X 4V9  
Téléphone : (819) 762-6009 poste 223  
[www.arfpa.ca](http://www.arfpa.ca)

